

Tarbes, le 8 janvier 2018

Secrétariat : Guy KILHOFFER

Tél : 06 85 12 81 04

Courriel : guy.kilhoffer@ventana-group.eu

COMPTE RENDU DE REUNION CODEP Hautes Pyrénées du 8 Janvier 2018.

Clubs représentés :

SUBAQUACLUB LOURDAIS : KILHOFFER Guy

CST : MIQUEL Gérard

LAMAILHERK : LIEUPART Francis

Membres du CODEP (autres que ceux représentant les clubs) BOULIN Christophe – BIMBERT Lionel – PORTAL François – MIKITENKO Michel - POLENNE Marc – BEAUDRY Jean

Membres commissions : BERGE Xavier – COY Jérôme (excusés)

Excusés : DIMBARBE Hélène - VERGES Jean-Pascal.

Absents :

JANISEWSKI Yves - POUJET Françoise – CADEVIELLE-PIEPLU Stéphane – VERN Serge - BELHADRI Kaddour

La réunion du bureau CODEP65 est ouverte à 20h00 et se déroule selon l'ordre du jour prévu.

PREAMBULE :

Le CODEP souhaite la bienvenue à Marc POLENNE qui remplace Claude BADEE démissionnaire.

Ordre du jour

I – AG 2018 CODEP65 (DATE, LIEU, ORGANISATION)

II – FORMATIONS

III – RENCONTRE INTER CLUB ET COMPETITIONS

IV – REFERENT INFORMATIQUE SITE FFESSMPM

V – TARIFICATION BATEAUX POUR SORTIES CODEP65

VI - DIVERS

I – AG 2018 CODEP65 (DATE, LIEU, ORGANISATION)

RAPPEL : L'assemblée Générale du CODEP65 se déroulera :

Samedi 03 mars 2018 à 18h30

à (lieu à confirmer C. BOULIN).

L'AG est ouverte à l'ensemble des adhérents des clubs des Hautes Pyrénées

A cette occasion une présentation sur les évolutions des contenus de formation et sur les bonnes pratiques de formation et d'encadrement est proposée.

La présentation du Rapport Moral, Rapport Financier et des Projets 2018 sera faite à cette occasion.

II – FORMATIONS

Initiateur de club :

Un stage initial initiateur a eu lieu les 9 et 10 Décembre 2017 à Lourdes.

11 candidats issus des 3 clubs des Hautes Pyrénées se sont présentés.

Des initiateurs déjà brevetés ont également participé pour se maintenir à jour de l'évolution des contenus de formation.

Les 11 candidats ont perçus un carnet pédagogique qui leur permet d'entrer dans la formation en situation au sein de leur club. Ils seront suivis par des MF1 ayant la qualification Tuteur de Stage Initiateur ou des MF2.

Secourisme :

Attente des documents de la préfecture pour constituer le dossier agrément pour le CODEP65.

Il faut compter 2 à 3 semaines de constitution de dossier.

Une enquête est actuellement en cours au niveau FFESSM national pour recenser les formations secourismes et leurs destinataires afin d'assurer les organismes professionnels que nos formations secourisme ne sont pas en concurrence.

Une session de formation PSC1 sera planifiée, les inscriptions seront proposées via internet (doodle ou google form).

Journée secourisme en mer :

Vu la réussite des sessions précédentes, le CODEP se propose d'organiser une journée secourisme en mer, ouverte à tous les niveaux. Cette journée est planifiée le 3 juin 2018.

Une pré-inscription via internet, Doodle - Google forms sera proposée par le CODEP.

Les grands thèmes de cette journée seront articulés autour de :

Matin : Secourisme en mer avec les 3 bateaux Poulpe, Hippocampe, Syllo

Après-midi : Atelier alerter et utilisation des moyens de communication : téléphone, message radio.

Cette journée est prise complètement en charge par le CODEP et est gratuite pour les participants.

Tarif de location des bateaux : 50€ par bateau (frais de carburant) pour le secourisme uniquement.

Sortie maintien acquis sécurité : Une sortie dédiée à la révision de acquis de sécurité (assistance à plongeur en difficulté) est à l'étude. Le site prévu est à Banyuls sur 1 week-end, 28-29 avril 2018.

Cela concerne tous les niveaux d'encadrants (N4, E1, E2, E3 et E4).

Des journées de maintien des acquis de sécurité pour les autonomes pourront être proposés par les clubs.

Les frais des plongées techniques du Samedi et une participation aux frais de déplacement sur base du covoiturage est prise en charge par le CODEP. Restera à charge des participants la plongée exploration du Dimanche et les frais d'hébergement.

III – RENCONTRE INTER-CLUBS - COMPETITIONS

Apnée : Une Compétition Régionale est organisée à St GAUDENS le Dimanche 04 mars 2018

Le bassin des épreuves est de 25 m.

Cette manifestation est ouverte à tous ceux qui souhaitent non seulement participer aux épreuves mais assister en spectateur à la manifestation ou aider à la sécurité des apnéistes.

La seule condition est d'être licencié à la FFESSM.

Le 03 mars 2018, une formation juge apnée se déroulera à TOULOUSE.

Une participation de 10€ est demandée.

Les frais occasionnés (déplacement et participation) seront remboursés par le CODEP65.

Condition d'accès : Avoir le RIFAA (Réaction Intervention Face Accident Apnée).

Une formation au RIFAA est planifiée le 11 février 2018 à Toulouse

Pour toute question relative à l'apnée : Contact : **Michel MIKITENKO**

PSP (Plongée Sportive en Piscine) : interclub à Lourdes planifié le **Dimanche 25 mars 2018**

Ouvert à tous les plongeurs des 3 clubs ayant au moins le N1, N'hésitez pas il s'agit plus de se rencontrer que de battre des records !

IV – REFERENT INFORMATIQUE SITE FFESSMPM

Danièle GAMBA KILHOFFER est référent informatique du CODEP (27 référents pour la région OCCITANIE).

Hélène DIMBARBE l'assiste dans sa tâche.

Elles ont toutes 2 participé à une journée formation le Samedi 4 janvier 2018 à Albi.

Les informations relatives au CODEP65 seront diffusées via le site internet WWW.FFESSMPM.FR

Publication articles, listes de diffusion, communication région, échanges inter CODEPs

Articles et photos à fournir pour publication Word

Facturation dématérialisée pour les clubs (licences)

Agenda en ligne commun à venir

V – TARIFICATION DES SORTIES TECHNIQUES ORGANISEES PAR LE CODEP

Les tarifs par plongeur pour les plongées organisées par le CODEP65 (ex formation GP-N4) sont :

Lamailherk – « POULPE » : 17€ gonflage compris

CST – « HIPPOCAMPE » : 19 € gonflage compris

Journée Secourisme (rappel) : 50€ par bateau (frais de carburant) pour le secourisme uniquement.

VI – DIVERS

Dans les statuts, l'adresse du CODEP est positionnée de façon générique « chez le président », ce qui évite de remettre à jour les statuts à chaque changement de président.

Francis Lieupart, président du CODEP communiquera ses coordonnées aux organismes qui nous suivent : (DDCSPP préfecture, etc...)

PROCHAINE REUNION – Mardi 10 AVRIL 2018 – 20h00 à Lourdes

Le Secrétaire



Guy KILHOFFER